



Compte-rendu du CTA du 7 novembre 2019



Point 2 – Régime indemnitaire

. Revalorisation de l'IFSE

Pour mémoire le régime indemnitaire (RIFSEEP) se compose d'une part fixe, l'IFSE et d'une part variable, le CIA. Nous avons abordé le premier réexamen de l'IFSE en groupe de travail, le 24/09/2019.

Lors du groupe de travail, nous ne disposions pas des éléments d'appréciations sur la répartition actuelle de l'IFSE par grade, groupe de fonction et effectifs devant nous permettre d'évaluer concrètement la réévaluation proposée. Sur l'insistance des organisations syndicales, l'administration se proposait de nous transmettre ces informations avant la tenue du CTA, ce qui n'a pas été fait.

Nous étant procurés entre-temps la note ministérielle pour la tenue du CTA, nous avons suggéré la modulation suivante :

Catégories	Proposition Administration	Proposition SNASUB-FSU
C	5 %	7 %
B	4 %	4 %
A	3 %	2 %

M. le secrétaire général nous indique que cette proposition n'est pas souhaitable et que ce n'est matériellement plus possible, évidemment si la note ministérielle avait été communiquée lors du GT la discussion aurait peut-être été possible ! De plus, M. le secrétaire général attire notre attention sur *le signal adressé à la catégorie A*.

C'est justement cette catégorie qui va le plus perdre dans le forfait de changement de grade, nouveauté applicable au 01/01/2020.

Résultat du vote :

POUR : 3 UNSA

CONTRE : 4 FSU

ABSTENTION : 1 SGEN

REFUS DE VOTE : 2 FO

. Montant du CIA

En déclaration préalable, la FSU s'est étonnée de voir diffuser auprès des personnels du rectorat le montant du CIA 2019 (450 euros) avant la tenue de ce CTA dont la compétence porte sur l'ensemble du régime indemnitaire.

. Harmonisation dans le cadre de la région académique Grand-Est

Dans le cadre de la mutualisation des services, le régime indemnitaire demeure de la compétence des Recteurs d'académie, des groupes de travail seront constitués pour envisager une harmonisation des régimes indemnitaires des trois académies.